



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 17934

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'économie de lui préciser la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle tendant à reformer un certain nombre de professions d'intermédiaires financiers dans le cadre de la directive européenne « Services en investissement » et s'il envisage effectivement le dépôt d'un projet de loi concernant cette réforme (Le Nouvel Economiste, 5 août 1994).

Texte de la réponse

La loi de modernisation des activités financières promulguée le 2 juillet dernier assure la transposition de la directive sur les services d'investissement. Cette transposition est certes intervenue avec une année de retard par rapport aux délais fixes par la directive elle-même mais le ministre de l'économie et des finances a toutefois veillé à ce qu'elle soit menée dans les meilleurs délais. C'est ainsi qu'au terme d'une consultation de place lancée en août 1995 le projet de loi a été présenté au conseil des ministres le 3 janvier 1996, puis discuté au Parlement du 13 mars au 21 juin dernier, le ministre ayant souhaité que la navette parlementaire fonctionne pleinement. Le dispositif réglementaire de transposition prévue par la loi précitée sera adopté, au plus tard, à l'automne.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17934

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1994, page 4426

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5395